

## Le Champardennais / Janvier-février 2024

**Carte scolaire de l'académie de Reims bien loin de nos ambitions dans le 1er et le 2nd degré : l'Ecole Publique paie cher la perte d'élèves ! (voir en page 2)**

**Annonces présidentielles :** le Président de la République a une fois de plus organisé une grand-messe afin d'annoncer qu'il transforme l'École par son action depuis 2017. Dans les faits, il ne cesse de l'abîmer. Pour le SE-Unsa, **Emmanuel Macron berce d'illusions les Français.**

Il prétend avoir agi pour les remplacements de longue durée alors que, depuis le début de son quinquennat, il les a aggravés par des suppressions de postes. Si les moyens d'enseignement du privé, financés par l'impôt de tous, bénéficiaient plutôt à l'École publique, les problèmes de remplacement seraient résolus.

Il prétend réarmer la démocratie alors qu'il la fragilise par l'image qu'il en donne. Qui peut penser sérieusement que les seuls apprentissages de la Marseillaise, doublement horaire de l'instruction civique et demi-heure de sport supplémentaire fabriquent des citoyens ? Quel rassemblement possible avec une remise de diplôme au collègue qui exclut les élèves en échec ?

**Monsieur le Président, la réalité est toute autre :**

- le métier n'attire plus car il est difficile et mal payé ;
- le système éducatif ne parvient pas à garantir la réalité d'une promesse républicaine pour les élèves les plus pauvres et les plus défavorisés socialement.

Pour le SE-Unsa, sous couvert de bon sens, le chef de l'État a réussi une fois de plus sa démonstration d'une totale déconnexion et d'une méthode cosmétique. Mais masquer le sous-investissement dans l'École et le renoncement à lutter pour la réussite de tous est un leurre dangereux pour un retour à l'unité.

### Mobilisation et Grève le 1er février :

Parce que nous considérons que l'Etat doit donner les moyens à l'école Publique, en fonction des besoins et que ce n'est pas le cas ni dans notre académie, ni nationalement,

Parce que nous considérons à la lumière de ce qui a fait le climat d'après remaniement, que l'Ecole Laïque et ses personnels sont bien peu respectés, voire dénigrés,

Parce que la reconnaissance de l'ensemble des personnels passe par la revalorisation salariale,

Parce que les mesures annoncées par le Président, sont rétrogrades et « vieille France » et que nos élèves, et les personnels méritent mieux !, ... nous nous mobiliserons avec l'Unsa Education le 1er février.

**Moi aussi j'ai mis mes enfants et je travaille dans une école privée :**

Privée de moyens	Privée de Psy
Privée de profs	Privée d'infirmière
Privée d'AESH	Privée d'assistante sociale
Privée de CPE	Privée de médecin scolaire
Privée d'AED	Privée de matériel
Privée de RASED	Privée de personnel administratif

et Privée de bien d'autres choses

Son nom : **l'école publique laïque et républicaine !**



#### SE-Unsa 08

9, rue de Tivoli BP 426  
08107 CHARLEVILLE-MEZIERES  
**08@se-unsa.org**  
03.24.33.30.92

#### SE-Unsa 10

2 A, boulevard du 1er R A M  
10000 TROYES  
**10@se-unsa.org**  
03.25.80.45.47

#### SE-Unsa 51 et académique

15, boulevard de la paix  
BP 30149 51055 REIMS Cedex  
**51@se-unsa.org**  
ac-reims@se-unsa.org  
03.26.88.25.53

#### SE-Unsa 52

13, rue Fourcault  
BP 28 52001 CHAUMONT  
**52@se-unsa.org**  
09.67.14.25.57

## La répartition des emplois dans l'académie a été présentée au CSA du 16 janvier.

Pour le 2nd degré : prévision de baisse des effectifs pour la rentrée 2024 de 468 élèves contre - 598 élèves en 2023 = La variation d'emplois de - 32 ETP est compensée par un schéma d'emplois complémentaire de + 32 ETP. Un tour de passe-passe pour ne créer aucun poste !

-  **dans les collèges**  : Les Dsden vont dorénavant gérer les moyens attribués aux collèges, prise en compte de la réforme du choc des savoirs et notamment des groupes de niveaux en mathématiques et en français dans le calcul de la dotation des établissements, maintien des indicateurs de gestion des années précédentes, équité dans l'allocation des dotations spécifiques afin de mieux accompagner les établissements dans la mise en œuvre des priorités nationales et académiques, dispositifs inclusifs (nouveau, sans que l'on ait de détails sur ce que cela recouvre)

-  **Dans les lycées et lycées professionnels**  : Prise en compte de la réforme du choc des savoirs et notamment des nouvelles grilles horaires pour la voie professionnelle, maintien des indicateurs de gestion en lycée (36 élèves sur l'ensemble des niveaux) et en LP (variable selon les spécificités des spécialités), maintien de l'accompagnement des lycées aux structures les plus resserrées : 4 heures de dotation complémentaire pour les lycées disposant de 3 divisions ou moins en 1ère générale et 6 heures de dotation complémentaire pour les lycées disposant de 4 divisions ou moins en terminale générale, maintien de la dotation équité en lycée et lycée professionnel = intégration des nouvelles grilles dans les LP.

### **Mesures de rentrée en emplois AUTRES PERSONNELS :**

- suppression de 4 postes de personnels de laboratoire et administratifs en EPLE (déjà 4 en 2023)

- suppression d'un poste de personnel de direction : poste d'adjoint sur le collège de Villers Semeuse

- pas de mesure chez les Psy-EN !

- suppression de 3 postes de personnels administratifs en services académiques du Grand-Est (déjà 3 en 2023)

- suppression de 2 postes de CPE (dans le cadre des 1000 postes en plus, l'académie a eu 4 postes pour l'accompagnement aux établissements sur le harcèlement et non pas des postes CPE : postes en cours de recrutement depuis début janvier de 0.5 dans la Marne, de 0.5 dans l'Aube, de 1 dans les Ardennes, 1 dans la Haute-Marne et 1 académique)

- pas de mesure de poste d'infirmier !

- pas de mesure pour les emplois d'assistants de service social, de médecins !

**Avis de l'UNSA** : on déplore encore une fois la perte de ces emplois dans un contexte de suppressions depuis des années.

L'état de santé de nos collègues se dégrade constamment.

Nous avons l'impression de toujours répéter les mêmes choses. On observe la fuite en avant des collègues et des arrêts de plus en plus nombreux sur de longues périodes.

## **Infos Fonction Publique :**

**Rémunération** : Cinq points d'indice majoré sont accordés à tous les agents à compter du 1er janvier 2024, soit 24,61 € bruts d'augmentation mensuelle. L'UNSA Fonction Publique considère que cette minime augmentation ne peut être la seule mesure salariale de 2024. Le décrochage du pouvoir d'achat des agents n'est en rien rattrapé.

**Protection sociale complémentaire prévoyance** : A la suite de l'accord signé par l'UNSA Fonction Publique, les premières dispositions législatives sont parues. Le fonctionnaire en congé de longue maladie percevra 60 % de sa rémunération la deuxième et la troisième année au lieu de 50%. Une rente éducation est créée pour les enfants d'un fonctionnaire décédé. **Les décrets d'application doivent paraître au mois de mars.**

## Carte scolaire 2024 : encore trop loin de nos ambitions

### **Ce que nous voulons :**

- ⇒ Réduire les effectifs dans les divisions
- ⇒ Des moyens de réduire les effectifs par classe pour travailler autrement (langues, sciences, filières technologiques ... )
- ⇒ Des moyens suffisants pour une école inclusive respectueuse des personnels et des élèves
- ⇒ Des postes de remplacement pour l'enseignement public
- ⇒ Des dotations suffisantes pour les Segpa
- ⇒ Des moyens suffisants pour les vies scolaires pour un meilleur accompagnement des élèves
- ⇒ Pas de création de nouvelles spécialités dans le privé lorsqu'elles n'existent pas dans le public
- ⇒ Des moyens suffisants pour les vies scolaires pour un meilleur accompagnement des élèves
- ⇒ L'ouverture de filières CAP dans le public en lien avec les métiers d'avenir
- ⇒ Ne pas fermer de BTS pour ouvrir des certificats de spécialisation ou des Fcil en remplacement (Voie pro)
- ⇒ Des moyens pour renforcer les matières d'enseignement général (Voie Pro)
- ⇒ Des moyens pour remplacer les personnels sur leurs temps de formation

### **PREMIER DEGRE : suppression de 90 postes**

- \* - 28 dans les Ardennes (perte de 515 élèves)
- \* - 17 dans l'Aube (perte de 526 élèves)
- \* - 26 dans la Marne (perte de 793 élèves)
- \* - 19 dans la Haute-Marne (perte de 277 élèves)

Les taux d'encadrement sont favorables selon le Rectorat.

**Avis de l'UNSA** : ce que l'on observe, ce sont les difficultés grandissantes des collègues pour faire classe, les apprentissages sont bien plus individualisés. Dans les territoires ruraux, cela peut augmenter les classes à plusieurs niveaux. Les besoins en remplacement seront peu pris en compte. Nous pourrions faire plus de qualitatif (Rased, formation, remplacement), inclusion) en ne supprimant pas ces postes. Nous voulons plus d'ambition, c'est indispensable !

## DGH : Groupes allégés au collège, avec quels personnels ?

Les DHG (Dotation Horaire Globale) sont arrivées dans les établissements vendredi 19/01 et avec elles leurs « surprises » liées à la mise en place du « choc des savoirs » ! A l'attribution de base de 26 h en collège (sauf en 6<sup>ème</sup> 25 h suite à la disparition de la Technologie), il faut ajouter les 3h de la marge « prof » ainsi qu'une attribution de moyens pour mettre en place les groupes de niveaux en français et en mathématiques en classe de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup>, moyens calculés à partir des résultats des élèves aux évaluations nationales. (résultats inférieurs à 200 aux évaluations de 6<sup>e</sup>). **Quelles conséquences ?**

- des moyens différents selon les établissements
- une utilisation forcée, parfois de la marge : ainsi si dans un établissement on a 75 élèves (3 classes), on pourra faire 3 groupes : un groupe de 15 élèves les plus faibles (taille maxi) et 2 groupes de 30 élèves. Donc pas besoin d'utiliser la marge. Par contre, si on a 88 élèves (3 classes), nécessité d'avoir un groupe supplémentaire (1 groupe de 15 et 3 groupes de 24). Si l'établissement a de nombreux élèves « faibles », la dotation permettra de financer ce 4<sup>ème</sup> groupe mais si le nombre d'élèves faibles est peu important, la DHG ne sera pas abondée : utilisation de la marge au détriment des autres disciplines (moins de groupes en SVT, en Physique,...)
- des contraintes avec la mise en barrette = des dégradations des EDT
- des dégradations des conditions de travail des professeurs de mathématiques et de français qui n'ont plus la possibilité d'avoir 2 classes de 6<sup>e</sup> ou de 5<sup>e</sup> : multiplication des niveaux (l'an prochain ces dédoublements seront aussi obligatoires en 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>)
- les effets d'éclatement des groupes classes = travail plus complexe des équipes pédagogiques pour le suivi des groupes d'élèves En effet, compte tenu il sera difficile de trouver des professeurs principaux, dans la mesure où les professeurs de français et de mathématiques ne pourront être les professeurs principaux d'une classe qui ne correspond plus aux groupes d'élèves auprès desquels ils assurent leur enseignement.
- la suppression de l'heure supplémentaire d'accompagnement personnalisé en mathématiques et en français pour les élèves de 6<sup>e</sup> au bénéfice de la mise en place des classes de niveaux ne pourra pas absorber dans les faits les interventions que les professeurs des écoles réalisaient précédemment dans les classes de 6<sup>ème</sup> contrairement à ce qu'a annoncé le ministre. En effet, il s'agit ici d'organiser concrètement les enseignements de l'ensemble de la discipline et de les répartir sur l'intégralité de la semaine ce qui sera donc incompatible avec les emplois du temps des professeurs des écoles.

Future grille

### Horaires hebdomadaires

	Ens pro	co inter fr	co inter math	chef d œuvre /projet	PSE	Eco gest	Fr/HIST/ EMC	Math	LVA	LVB/ Sciences	Art	EPS	AP/ parcours	
Seconde	12	0,5	0,5	0	1	1	4	2	2	1,5	1	2,5	1	29
Première	10,5	0,5	0,5	1,5	1	1	3,5	2	2	1,5	1	2,5	1	28,5
Terminale	10,5	0	0	1	1,5	1,5	4,5	2,5	2,5	1,5	1	3	1,5	31

Grille actuelle

	Ens pro	co inter fr	co inter math	chef d œuvre /projet	PSE	Eco gest	Fr/HIST/ EMC	Math	LVA	LVB/ Sciences	Art	EPS	AP/ parcours	
Seconde	11	1	1	0	1	1	3,5	1,5	2	1,5	1	2,5	3	30
Première	9,5	1	0,5	2	1	1	3	2	2	1,5	1	2,5	3	30
Terminale	10	0,5	0,5	2	1	1	3	1,5	2	1,5	1	2,5	3,5	30

La répartition des DHG dans les établissements est un casse-tête s'apparentant de plus en plus à la quadrature du cercle sans qu'il ne soit plus possible de disposer des marges de manœuvre suffisantes pour mettre en œuvre les choix pédagogiques tout comme pour permettre le fonctionnement serein des collectifs pédagogiques. Encore une rentrée bien compliquée et totalement insatisfaisante en perspective ! ... Et le théâtre, « L'instruction civique » ? ... avec quels moyens ?

**Réforme de la voie pro.** Nous avons demandé à ce que le volume complémentaire profite aussi aux arts appliqués, à la LVB ou sciences physiques qui ne voient pas leurs heures abondées. En Terminal, le choix des parcours : Les 2 parcours pourront servir de variable d'ajustement pour les disciplines qui perdent des heures. Les élèves auront 30H de cours/semaine. Nous demandons la grille de répartition des disciplines pour le parcours de poursuite d'études.

**Nos stages syndicaux** : ouverts à tous, adhérents ou non. **Infos ici** > <https://urlz.fr/pIMF>

**Exercer à l'étranger** : jeudi 21 mars 2024 à Reims de 9 h à 16h. **1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré, Psy EN, CPE.**

**Ma santé et moi** : jeudi 23 mai 2024 au lycée Oemichen à Châlons-en-Champagne de 9h à 16h30. **1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré, Psy EN, AED & AESH.**

**Gestion des conflits** : jeudi 13 juin 2024 à Reims de 9h à 16h. **1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré, Psy EN, AED & AESH.** Ouvert aux administratifs, personnels santé sociaux, cadres EN (Unsa Education).

**Ma retraite** : vendredi 14 juin 2024 à Reims de 9 h à 16h. **1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré, Psy EN & AESH.** Ouvert aux administratifs, personnels santé sociaux, cadres EN (Unsa Education).

**Fin de carrière : la retraite progressive.** Nous contacter si vous souhaitez des informations individuelles.

3 conditions pour en bénéficier : être à moins de 2 ans de son âge légal de départ, exercer à temps partiel, avoir acquis au moins 150 trimestres en durée d'assurance. Nous regrettons que le temps partiel ne soit pas de droit, c'est la difficulté majeure. C'est une des rares mesures positives de la réforme 2023, les refus de temps partiel seraient bien injustes !

**Allocataires IUFM des années 90 : comment récupérer ses droits retraite ?** Grâce à l'action du SE-Unsa, un grand nombre de collègues va pouvoir récupérer des droits au bout de 30 ans ! La procédure est connue maintenant. Le formulaire rempli et accompagné des justificatifs doit être envoyé au service des pensions du rectorat de l'académie actuelle (ou établissement pour le supérieur). Les périodes prises en compte pour la moitié de leur durée sont celles de perception de l'allocation d'enseignement définie par le décret 89-608 et celles de perception de l'allocation définie par le décret 91-586 perçue en première année d'IUFM. La demande est à faire au minimum un an avant la date de départ envisagée. Par dérogation au point précédent, pour les départs à la retraite prévus avant fin 2024, la demande est à faire avant la date d'admission à la retraite et au plus tard dans un délai de 6 mois à compter de la notification de la concession de la pension. La difficulté est d'avoir encore des justificatifs. Pour nous, l'Etat doit pouvoir fournir les documents en sa possession.



**LE SE-UNSA VOUS ACCOMPAGNE** : En demandant ces accompagnements, vous recevez régulièrement des informations mises à jour. S'inscrire ou inscrire sa **famille** aux **activités culturelles et sportives**, préparer ou **profiter de sa retraite**, ou encore **anticiper ses vacances et ses loisirs**... sont autant de projets agréables que de possibles préoccupations financières. Par ailleurs, concilier vie professionnelle et vie personnelle exige souvent la recherche de solutions matérielles (**déménager, s'installer, gérer une situation de handicap à titre personnel ou familial**...). Que vous soyez en activité ou à la retraite, vous avez droit à des aides spécifiques.

C'est pourquoi, nous vous proposons dès à présent nos informations, notre écoute et notre expertise.

**L'accompagnement Mes aides spécifiques du SE-Unsa, c'est :**

- des informations pour comprendre les différents types d'aides et les conditions pour y avoir droit ;
- des alertes à chaque nouveauté concernant les aides possibles ;
- des communications personnalisées au regard de votre situation et des aides auxquelles vous pouvez prétendre ;
- accompagnement par nos équipes locales pour connaître également les aides d'initiative locale, propres à votre lieu d'exercice.

Alors, dès aujourd'hui, **demandez Mes aides spécifiques du SE-Unsa** en complétant le formulaire en lien

<https://form.se-unsa.org/aides-specifiques/>



C'est toujours le bon moment pour nous apporter votre soutien !

Ensemble, on est plus forts !

Contactez votre section départementale (voir page 1) ou adhérez en ligne :

<https://www.se-unsa.org/adh/index.php>

Vous recevez régulièrement nos infolettres sur la messagerie professionnelle.

**Une équipe militante pour vous renseigner** : (mail des sections en page 1)

Sylvie GANTHIER : [06 14 25 30 00](tel:0614253000) - 2nd degré Lycées Collèges

Nicolas GOHIEZ : [06 24 05 25 96](tel:0624052596) - Jeunes enseignants

Sami Abel : [07 84 95 09 93](tel:0784950993) - 2nd degré

Romain SERVAS : [03 25 80 45 47](tel:0325804547) (section de l'Aube)

Jean-Charles MOUGENE : [06 84 74 51 33](tel:0684745133) - CPE et Vie scolaire

Christophe CHADEAU : [06 14 65 12 05](tel:0614651205) - Contractuels

Aline GEERAERTS : [06 14 25 31 19](tel:0614253119) - Retraités et AESH

Jean-Michel ALAVOINE : [06 14 25 30 61](tel:0614253061) - Secrétaire Académique, 1er et 2nd degré

